

Publication

Examen professionnel d'écobiologiste de la construction 2026

L'association responsable ACDE organise l'examen professionnel pour les écobiologistes de la construction avec brevet fédéral. L'examen professionnel doit permettre de déterminer si les candidats possèdent les capacités pratiques ainsi que les connaissances théoriques dans tous les domaines centraux du travail d'écobiologiste de la construction.

Déroulement et dates d'examen

Thème	Délais	Remarques
Délai d'inscription	30 mai 2025	Date de réception par le secrétariat de la CAQ. Les inscriptions arrivant après cette date ne peuvent plus être prises en compte. Le timbre postal ne fait pas foi ! Les informations relatives à l'inscription seront disponibles dès le 30 avril 2025 sur www.vnbb.org .
Décision d'admission	Jusqu'au 25 juillet 2025 environ	Décision d'admission écrite
Délai de remise Travail de projet	14 novembre 2025	Date de réception par le secrétariat de la CAQ
Examen final oral	10 et 11 février 2026	Présentation du travail de projet et discussion technique sur le travail de projet
Examen final écrit	03 mars 2026	Examen écrit 4 heures

Veillez-vous référer aux dispositions correspondantes dans le **règlement d'examen** et **les directives**.
Un « Guide du travail de projet » adapté sera publié pour l'année d'examen 2026. Le nouveau guide sera publié au plus tard le 30 avril 2025.
Vous trouverez tous les documents sur le site web sous : <https://vnbb.org/fr/berufspruefung>.

Lieu de l'examen: Kongresszentrum Kreuz Berne

Frais d'examen: Les candidats reçoivent, avec la décision d'admission, une facture pour le paiement des frais d'examen de **CHF 2'450.00**.

La facture doit être réglée avant le **29 août 2025**.

En outre, une taxe de **CHF 50.00** est perçue pour l'établissement du brevet, supplément inclus.

Bureau d'enregistrement: Secrétariat de la Commission d'assurance qualité ACDE
Hotelgasse 1, case postale, 3000 Berne 6
E-mail: info@vnbb.org , www.vnbb.org

Responsable de l'examen


Denise Fiechter

Berne, 24 février 2025